



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 24 septembre 2024
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Marie-Galante Forestier

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 63 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise. La majorité absolue est fixée à 32. Dès lors, Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle déclare la séance ouverte à 20h06 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Elle rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Elle a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Se sont excusés : Mathieu Balsiger, Gregory Bovay, Anne Chevaley, Jacques Chevaley, Evelyne Chevallaz Belotti, Kaethlin De Joffrey, Romain Gabriel, Lory Gigandet Balsiger, Pascal Gréverath, Isabelle Jolivat Zwissig, Maya Keren, Claude Nicolet, Jean-Christophe Zuchuat

Arrivée tardive annoncée : Joëlle Mansourian, Marc-Henri Pasche

Démissionné : -

Municipalité – présents : Alain Bovay, Bernard Degex, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

Huissières : Mme Iris Juvet, Mme Diane Ciurlia, Mme Lucienne Vodoz

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

Le bureau du Conseil a reçu 1 motion et 1 interpellation qui seront traitées aux points 11.1 et 11.2.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour définitif modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 août 2024
3. Assermentations
4. Election d'un membre à la Commission de Recours en matière de taxes et impôts
5. Communications du bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. **PREAVIS 18-2024** concernant l'aménagement de l'extension du cimetière de la Chiésaz, à



- St-Légier-La Chiésaz et réaménagement du cimetière de Blonay, pour un montant de CHF 940'000.- TTC
8. **PREAVIS 19-2024** concernant la zone réservée sur la parcelle no 4927, propriété de la Fondation Eben-Hézer (EMS le Maillon), chemin de Vers-chez-Bonjour 12
 9. **PREAVIS 20-2024** concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2025-2026
 10. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
 - 10.1 Interpellation de Mme Marion Brunschwig, PLR & consorts, intitulée « Les crottes de chiens sur les chemins de la Commune, toute une sinécure » (25.06.2024)
 - 10.2 Interpellation de M. Yvan Kohli, PLR, intitulée « Règlement déchetterie » (30.01.2024)
 11. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
 - 11.1 Motion de M. Claude Schwab, PS & consorts, intitulée « Pour une densification raisonnée » (24.09.2024)
 - 11.2 Interpellation de Mme Michèle Perrelet, UC, intitulée « Place de jeux aux Chevalleyres »
 12. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
 13. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
 14. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (61 oui, 0 non et 1 abstention)

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 août 2024

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (58 oui, 0 non, 4 abstentions).

3. Assermentations

Mme la Présidente, annonce qu'en remplacement des conseillers communaux M. David Béguelin (PLR) et Mme Anne Chabloz Parguel (Les Vert.e.s), le bureau du Conseil Communal a élu le 11 septembre 2024, le conseiller communal, M. Marc Schreiber et le 17 septembre, la conseillère communale Mme Judith Bass (Les Vert.e.s).

Elle invite M. Christoph Stoeri (PLR) et Mme Mirta Olgiati Pelet, cheffe de groupe des Vert.e.s, ainsi que M. Marc Schreiber et Mme Judith Bass de bien vouloir s'avancer et prendre place devant l'assemblée afin d'être présentés.

Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s

« Judith a grandi dans la région de Bienne, qu'elle a très vite quitté, d'abord pour faire son gymnase à Neuchâtel, ses études à Fribourg en Travail social, et ensuite pour s'installer à Genève où elle a vécu plus de 26 ans et où elle a travaillé plus de 20 ans dans le social, après une petite expérience à Lausanne, toujours dans le même domaine.

Après ces longues années dans la ville trépidante du bout du lac, Judith a voulu retrouver un peu de calme et a sauté sur une opportunité professionnelle dans la région, toujours dans le social. Elle a d'ailleurs toujours chéri notre région, dont elle a quelques liens, notamment par son grand-père qui était originaire de Vevey. Son installation à Blonay est donc un peu un retour aux sources pour elle.

Judith a été très active dans le domaine associatif : elle a été membre et/ou fondatrice de diverses associations dans des domaines aussi variés que le chant choral, le sport et plus particulièrement l'athlétisme, le soutien entre pairs dans le domaine médical, etc. Elle a toujours voulu faire de la politique et s'engager pour la communauté, mais ses nombreuses activités l'occupaient trop pour lui permettre de s'y investir. C'est désormais chose possible.



Judith a besoin d'être active et de se prouver se dont elle est capable, si bien que pour ses 50 ans, elle s'est offert la course Sierre-Zinal, qu'elle a fait en mode tortue, mais jusqu'au bout. Mais la plus grande fierté de Judith sont ses deux enfants, son fils de 22 ans, étudiant à l'EPFL, et sa fille de 19 ans qui vient d'intégrer l'Université de Genève.

La Tortue, c'est l'animal Totem de Judith et elle en est fière : tranquille, la tortue est résistante, persévérante, et souvent, elle finit la course avant le lièvre ! »

M. Christoph Stoeri, PLR

« Marc Schreiber, sur la liste des viennent ensuite de Blonay et dont une partie du Conseil le connaît bien vu qu'il a été conseiller communal à Blonay. Il a 57 ans et un master en Microtechnique de l'EPFL et un EMBA en Management of Technology de l'EPFL et HEC Lausanne. A ce jour, il est responsable vente et marketing en informatique et Ghostwriter en solopreneur. Il est marié et père de 2 enfants adultes de 21 et 18 ans. Il est responsable du sport élite à l'Association cantonale de gymnastique, pratique de Ju-Jitsu et le Hockey sur glace et joue également de la batterie ».

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, Mme la Présidente procède, devant le podium, **à l'assermentation de Mme Judith Bass et de M. Marc Schreiber.**

Ces derniers promettent de respecter le serment en levant la main droite.

Arrivées tardives de Mme Joëlle Mansourian et M. Marc-Henri Pasche

Suite à l'assermentation, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 67, avec la majorité à 34.

4. Election d'un membre à la Commission de Recours en matière de taxes et impôts

Mme Mirta Olgiati Pelet (Les Vert.e.s) présente

Mme Judith Bass (les Vert.e.s)

Cette proposition est acceptée en remplacement de Mme Anne Chabloz Parguel (Les Vert.e.s).

La membre ci-dessus est élue par acclamation.

5. Communications du bureau du Conseil

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, annonce :

- Les résultats des votations du 22 septembre 2024
- La sortie du Conseil communal qui aura lieu le samedi 24 mai 2024
- L'annulation de la séance du 29 octobre 2024

Représentations :

- 19 septembre 2024 : Petit déjeuner de la PROMOVE
- 20 septembre 2024 : Cérémonie organisée par la Municipalité pour les nouveaux habitants

6. Communications de la Municipalité

Communications :

No 28-2024 – Initiatives et référendum – Falsification de signatures



No 29-2024 – Comptes 2023 – Précisions suite aux questions posées lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2024

M. Thierry George, Municipal

Annonce le début des travaux « Sur le Crêt » pour le 14 novembre, comprenant le désamiantage, la déconstruction et démolition des bâtiments. Ces derniers dureront jusqu'en mars 2025. Les travaux de terrassement et de construction suivront et se termineront en juillet 2027.

7. PREAVIS N° 18-2024 concernant l'aménagement de l'extension du cimetière de la Chiésaz, à St-Légier-La Chiésaz et réaménagement du cimetière de Blonay, pour un montant de CHF 940'000.- TTC

La discussion est ouverte,

Mme Jacqueline Wassenberg, UC

A lu avec intérêt le préavis, le rapport de la commission ainsi que l'annexe et regrette le fait que ce beau projet reflète ce qui s'est fait dans le passé. Elle est d'avis qu'il y a un manque de vision et de diversification. Elle cite notamment les forêts funéraires / forêts du souvenir. Dans le canton de Fribourg, il y a en effet plus de 30 forêts funéraires où il est possible de faire des cérémonies et de déposer les cendres des défunts au pied d'un arbre défini ou général. Cette proposition intéressante permettrait également de limiter l'extension des cimetières de la Commune à long terme. Le coût serait également faible et pourrait répondre aux préoccupations de la COFIN.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Répond que la question concernant la forêt funéraire s'est posée mais ce soir, le préavis répond à une urgence car la capacité maximale du jardin du souvenir a été atteinte. Actuellement, les citoyens demandent surtout des tombes cinéraires, le colombarium ou le jardin du souvenir.

Il précise qu'il n'y a jamais eu de demande dans les deux anciennes communes pour une forêt funéraire ; la raison étant peut-être due à des cimetières bien aménagés, et proche de l'Eglise pour St-Légier ou au centre du village à Blonay. A ce jour, il y a 5 possibilités différentes à Blonay dont 2 pour les tombes de corps.

Il reste ouvert à la proposition de forêt cinéraire à mettre cependant en place ultérieurement.

M. Gilbert Jaunin, UC

Souligne qu'à St-Légier, il est prévu de faire un deuxième jardin du souvenir. Les tombes normales sont éliminées après 30 ans. Il se demande dès lors s'il ne serait pas possible de faire pareil pour le jardin du souvenir.

Cimetière de Blonay : selon le plan annexé au préavis, il y a un petit coin de libre à droite de l'entrée côté gare et il demande s'il est prévu d'y faire un éco point vu que cela a été refusé lors d'un récent préavis.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Jardin du souvenir : confirme que les jardins du souvenir à St-Légier et Blonay sont presque complets. Il serait en effet opportun de se poser la question de les vider, mais il attire l'attention sur le fait que les cendres des dernières personnes inhumées se trouvent tout en haut du silo du jardin du souvenir. Il est donc d'avis qu'éthiquement parlant, cette démarche n'était pas envisageable.

Avec une nouvelle installation du jardin du souvenir à Blonay et à St-Légier, cela permettra aux familles et proches des défunts de pouvoir se recueillir autour de l'ancien et du nouveau jardin du souvenir.

Eco point : en 2022, le Conseil communal avait unanimement refusé l'installation d'un éco point si près du cimetière. Cette petite parcelle à l'entrée était anciennement un cimetière des enfants. Il n'y a plus eu de demande pour des tombes d'enfants à la ligne depuis longtemps mais il n'est pas possible d'exclure un tel cas.



Mme Marisa Gullo-Ott, PS & Allié.e.s

Elle informe qu'en août 2023, sa maman est décédée et il lui a été répondu que le colombarium était complet et que sa demande serait mise en liste d'attente pour une durée indéterminée. Elle ajoute que cela est très difficile à vivre dans le tourbillon du deuil. Elle encourage à approuver le préavis pour élargir les cimetières et réfléchir par la suite à un projet funéraire.

M. Pierre Fischer, UC

Se dit surpris par le caractère urgent du préavis, car il ne s'agit pas d'inondations ou d'autres imprévus mais d'une situation qui se planifie des années à l'avance. Il rejoint par ailleurs la commission des finances qui souhaiterait réaliser un projet un peu moins couteux.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Rappelle que la dernière extension du cimetière de la Chiésaz date de 1860. Il souligne qu'à l'échelle du temps, il a des moments où il faut quand même prendre des décisions. A l'époque, la population du village était d'env. 1000 habitants. Il invite à ne pas enterrer ce préavis.

M. le Syndic

Anticipation à long terme : il souligne que M. Claude Schwab avait fait avancer au mieux ce projet alors qu'il était municipal car il faut en effet du temps pour convaincre et faire en sorte que le projet corresponde au plus grand nombre.

Forêt cinéraire : il n'est pas possible à ce jour de répondre à cette proposition.

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Souligne qu'il s'agit d'une intervention unique qui devrait durer 30 à 40 ans. Si les frais sont diminués de moitié, cela coûtera à terme plus cher.

M. Philippe Volet, PLR

Notion d'urgence : ces derniers temps, il est reproché à la Municipalité de systématiquement soumettre des préavis d'urgence, avec des travaux prévus quasi pour le lendemain de l'acceptation du préavis. Il est d'avis que les membres du Conseil peuvent amener des améliorations, voire demander un report du débat pour pouvoir discuter sur le fond des préavis. Les préavis d'urgence mettent le Conseil dans une position où il n'est pas possible de débattre et de faire son travail correctement. Il en est de même pour la COFIN. Il souhaite que cette notion d'urgence change à l'avenir.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Répond qu'il ne s'agit pas d'un préavis urgence. L'urgence évoquée ce soir se réfère au besoin d'agir rapidement car il y a des listes d'attente. A titre d'exemple, à St-Légier la Chiésaz il n'y a plus que 1 à 2 places pour des tombes cinéraires. Le SPOP peut proposer, comme alternative, de faire déposer les cendres auprès des pompes funèbres, ou à la maison ou à Blonay. Il souligne que cette situation est également compliquée pour les collaborateurs de la Commune recevant les familles en deuil. Si le préavis est accepté, les travaux pourront démarrer après le délai référendaire. Il précise que de nombreux mois ont été nécessaires pour établir et faire valider ce préavis par la Municipalité.

Mme Carole Roulet, UC

Est d'avis qu'il serait opportun de chercher aujourd'hui des solutions pour le futur jardin du souvenir, à savoir une récolte de cendres par-dessous. Elle rappelle que toute une série de tombes de corps ont été retirées à Blonay. Elle demande si une urne déposée dernièrement sur une de ces tombes, aurait été retirée en même temps.

CHF 1 mio pour un réaménagement de cimetières : ne s'agit-il pas de luxe ? Par contre lorsque de petites choses sont demandées, comme par exemple pour du sport, il est répondu que c'est trop cher. Elle est d'avis que le montant pour ce préavis est trop élevé.



M. Charles Morard, ELU

Mentionne qu'un nouveau mur en béton et une nouvelle œuvre d'art en bois ont « poussé » à côté de l'Eglise de la Chiésaz. Il est d'avis que l'ensemble de la réalisation est magnifique. Il rappelle qu'un monument historique et des rites séculaires méritent une attention particulière et des investissements à la hauteur de leur importance.

Mme Cécile Vouilloz, UC

Forêt du souvenir : il serait bien de faire une démarche officielle car de nombreux habitants font déjà de telles démarches de manière non officielle.

la parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 940'000.- TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire.

Au vote, le préavis municipal n°18-2024 est accepté à la majorité (50 oui moins 10 avis contraires et 6 abstentions).

8. PREAVIS N° 19-2024 concernant la zone réservée sur la parcelle no 4927, propriété de la Fondation Eben-Hézer (EMS le Maillon), chemin de Vers-chez-Bonjour 12

La discussion est ouverte,

Mme Michèle Perrelet, UC

Informe qu'elle se récuse pour la discussion ainsi que pour le vote.

la parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions :

- d'adopter la zone réservée sur la parcelle n° 4927 et son règlement ;
- d'adopter la réponse à l'opposition ;
- d'autoriser la Municipalité à poursuivre la procédure en vue de mener à bien le projet jusqu'à son entrée en vigueur.

Au vote, le préavis municipal n°19-2024 est accepté à la majorité (57 oui moins 2 avis contraires et 6 abstentions).

9. PREAVIS N° 20-2024 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2025-2026

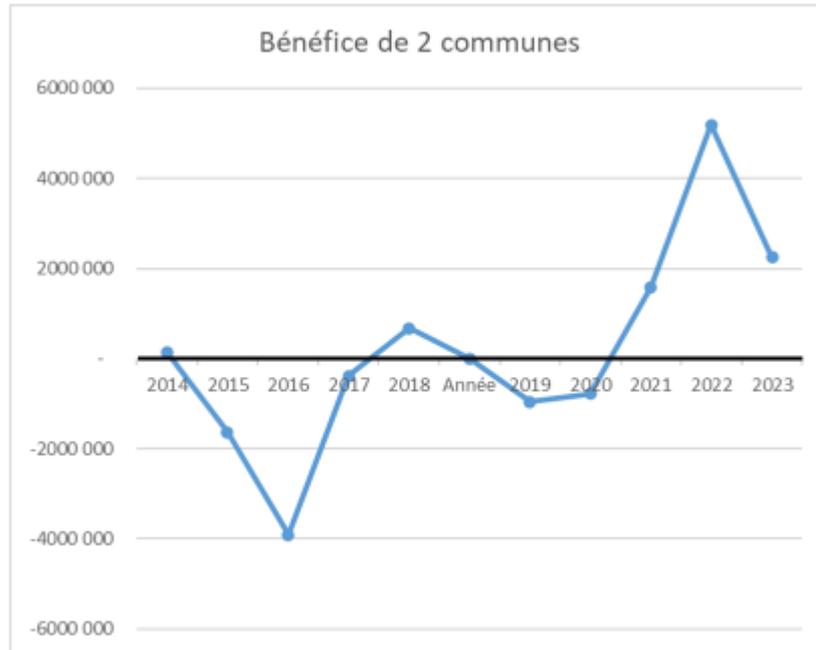
Article premier

La discussion est ouverte,

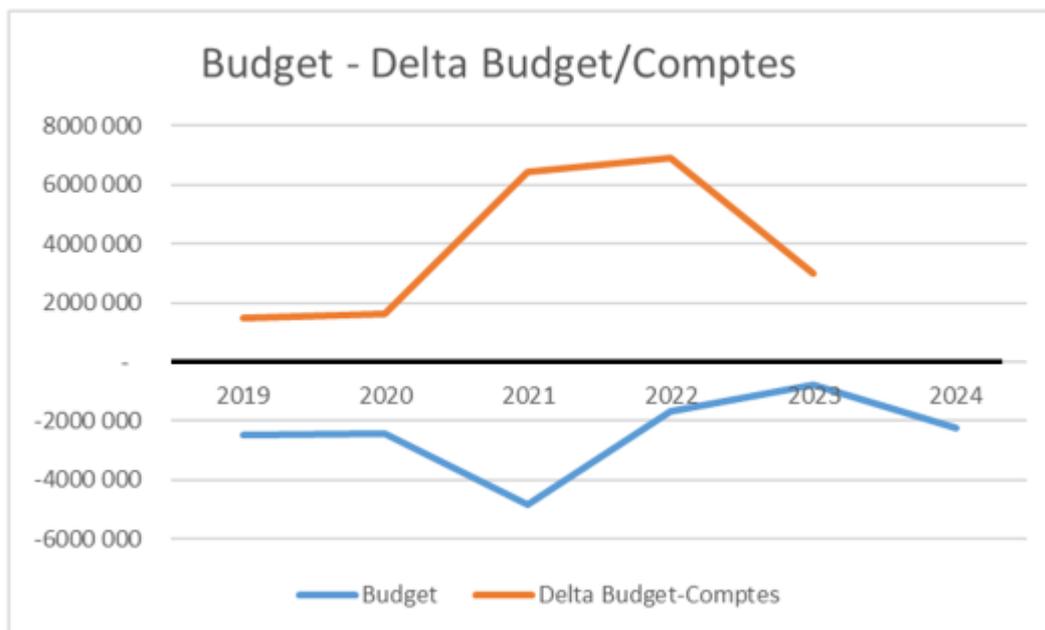


Christoph Stoeri, PLR

J'aimerais commencer par deux graphiques. Le premier vous est plus ou moins connu : Il montre le résultat des deux communes les dernières 10 années. Les 3 dernières années le bénéfice se situe entre CHF 1.6 et 5.2 mio, la somme des 3 dernières années est de CHF 9 mio.



Le deuxième graphique est également intéressant : En bleu vous voyez le budget de la commune entre 2019 et 2024 : toujours négatif, entre - CHF 700'000 et - CHF 2.5 mio. Par contre, 18 mois plus tard on constate, voir la courbe orange, que les comptes sont toujours nettement plus positifs : entre CHF 1.5 et 6.4 mio. Donc à chaque fois meilleurs que le budget !!



Cela fait bientôt 8 ans que j'aime bien analyser les budgets et les comptes de notre Commune, d'abord de Blonay, maintenant de la Commune fusionnée. Je ne dis pas que la Municipalité veut nous faire peur à chaque fois qu'il y a une discussion sur le taux d'imposition ou sur le budget. Mais je suis profondément persuadé que notre Commune, en faisant des réflexions sur le taux d'imposition et sur le budget, elle est visiblement trop



pessimiste et elle tient régulièrement compte de tous les effets négatifs, mais jamais assez des effets positifs. Et surtout elle n'inclut jamais l'effet général qu'une partie ou parfois la majorité des projets prennent du retard et les coûts des projets n'arrivent très souvent pas aussi vite que prévus. Ceci est notamment visible lors de la création des nouvelles places de crèche et lors de la rénovation de bâtiments d'école de Bahyse 2. Pour cette raison nous proposons un amendement pour le préavis 20-2024 : de baisser l'impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital d'un point à 67.5%.

Pourquoi cette petite baisse d'impôts ? 3 Raisons principales :

- 1. Il y a clairement une marge de manœuvre*
 - 3 ans de résultats positifs (moyenne CHF 3 mio)*
 - BDO 1 et 2 a démontré que la commune ait plus à disposition (ce qui a été démontré par les comptes)*
 - les futurs investissements ne détériorent pas le résultat si une priorisation se fait*
- 2. Les communes semblables, je pense à Montreux, à Corseaux ou à Corsier, prouvent que c'est possible : Yes you can !*
- 3. Notre demande est raisonnable : nous demandons une baisse d'un point à 67.5% ; ceci représente une baisse de recettes de moins d'un pourcent ce qui est facilement à mettre en place par la Commune ; notre demande a comme effet de « rembourser » les contribuables seulement d'un quart de ce qu'ils ont payé en trop les dernières 3 ans.*

Pour terminer j'aimerais anticiper deux arguments importants qui vont certainement venir ce soir dans la discussion :

A) Il y aura des dépenses supplémentaires : ASR, REBSL, Fond d'énergie

Je vous réponds :

- Il y a de la place pour des dépenses supplémentaires, même si on enlève un point d'impôt égal à CHF 750'000.-.*
- Mais la commune doit aussi commencer à compenser les dépenses supplémentaires et à trouver des synergies, bref, à gérer les dépenses comme un ménage !*

B) Nous aurons besoin de beaucoup d'investissements ces prochaines années (voir plan d'investissement)

Je vous réponds :

- La Commune doit effectivement investir, par exemple pour la rénovation des bâtiments d'écoles ou la rénovation des routes.*
- Mais heureusement nos prédécesseurs l'ont fait aussi : ainsi 3 projets (passage sous gare Blonay, route collectrice, giratoire Gilamont) sont en fin d'amortissement (2023: CHF 1.9 mio, 2025: 0.002) ce qui libère environ CHF 38 mio d'investissements sans augmenter les dépenses des comptes 2025 et suivants.*
- D'autre part il est indispensable de prioriser les investissements. La Commune ne pourrait jamais payer CHF 109 mio d'investissements en 5 ans, même en maintenant le taux d'imposition (voir rapport BDO n°3).*

Je vous rappelle ainsi que le rapport BDO n° 3 simule un scénario avec un excès d'investissements, mais il ne simule pas un scénario avec des investissements priorités et une baisse d'impôt d'un point.

En conclusion, posons un acte fort pour notre Commune fusionnée, pour notre région et soutenons l'amendement très raisonnable !

Blonay-St-Légier est capable !

Amendement Christoph Stoeri

Art. 1^{er} – il sera perçu pendant 2 ans, dès le 1^{er} janvier 2025, les impôts suivants :

1 impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers

En pour-cent de l'impôt cantonal de base 67,5 %



M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Il est vrai que les comptes des deux dernières années ont montré des résultats positifs, alors que le budget les prévoyait en déficit. La Commune jouit actuellement d'une bonne situation financière et les résultats positifs précédents sont notamment dus à des corrections de recettes comme l'impact péréquatif (ie rapport de la COFIN qui est excellent et qui recommande de garder le taux d'imposition actuel).

Un acte fort serait en effet bien vu mais il est d'avis qu'une baisse est un signal important s'il est possible de la pérenniser. Cependant, vu les nombreux points évoqués, il ne peut pas garantir cette pérennisation. Il ne veut surtout pas baisser le taux d'imposition pour le remonter dans 1 ou 2 ans, voire à la prochaine législature car la situation actuelle est déjà à risque.

M. Romain Belotti, ELU 1 :03

« Avec l'arrivée de cette nouvelle législature suite à la fusion de nos deux communes, il est temps de donner un signal fort à nos concitoyens en allégeant la charge fiscale de ces derniers. La demande de notre collègue Stoeri est de baisser de 1 point le taux d'impôt passant de 68,5 à 67,5% ce qui représenterait une différence de CHF 750'000.- sur un budget 2024 de CHF 83'370'000.-, c'est 0.89% du budget imputé. Pour une famille moyenne qui paie un impôt de l'ordre de CHF 25'000.- par année c'est CHF 125.- d'économie fiscale par année. Avec l'impôt cantonal nous sommes l'avant dernier canton de ce pays en termes de charges fiscales. Nos concitoyens sont dans l'attente d'une rationalisation des charges suite à notre fusion. Après les familles, les entreprises des suites du Covid-19, il est temps d'aider les contribuables qui paient l'impôt sur le revenu en acceptant cette baisse d'impôt d'un point ».

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Souligne que si le Conseil allège l'impôt, cela permettrait d'économiser CHF 125.- par famille ce qui risquerait d'être très apprécié. Il est par contre plus inquiet pour les CHF 250.- qu'il faudra augmenter un ou deux ans plus tard. Il ajoute que tout un chacun veut de nouvelles choses, dont des crèches et de l'eau en abondance qui coûtera env. CHF 8 mio.

Mme Jacqueline Wassenberg, UC

Soutient l'amendement de M. Christoph Stoeri car l'année passée elle avait proposé une baisse de 1 pt de l'impôt. Elle ajoute que grâce à bonne gestion, les comptes sont excellents et qu'une baisse de CHF 750'000.- ce n'est certes pas énorme pour chaque famille mais cela fait 3 ans qu'elles paient « en trop » et elles ont le droit d'avoir une petite baisse impôt. S'il faudra remonter dans quelques années, cela sera toujours cela de gagné au vu des augmentations des primes des caisses maladie. Il est tout à fait possible de baisser les impôts, de prioriser les investissements et de faire une gestion financière sérieuse.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

« Le pharaon fit un rêve. Il vit sortir d'une île 7 vaches grasses et belles qui ont réussi à se nourrir dans les roseaux, et ensuite 7 vaches laides et décharnées, qui non seulement se sont mises à côté des belles vaches mais les ont dévorées ».

Il s'excuse de revenir à sa déformation professionnelle mais c'est la première fois en 25 ans. Il rappelle donc qu'il y a une sagesse séculaire qui fait qu'avant de tout manger on commence par engranger. Il croit que le chiffre de 7 est symbolique et que le chiffre de 3 n'est pas suffisant pour permettre de baisser la pression dès maintenant. Dans le préavis, la Municipalité explique bien que les rentrées (ie les vaches grasses), ne vont pas se reproduire. Donc si on veut être raisonnable, il faut attendre pour pouvoir ensuite dépenser ce que l'on aura. Dans les ménage, il arrive qu'il faille faire des économies pour ensuite faire les achats nécessaires.

Mme Sarah Lisé, Municipale

Informe qu'un point d'impôt équivaut à CHF 750'000.-. Il s'agit de la totalité des recettes fiscales des personnes physiques et morales, divisée par le taux d'impôt en vigueur. Si l'on réduit d'un point, il y aura une diminution de CHF 750'000.- de recettes fiscales.

A quoi correspond CHF 750'000.- dans le budget de la Commune ?

Tout d'abord, il ne sera pas possible de les prendre sur les charges cantonales ou intercommunales car ces charges sont discutées dans d'autres gremiums et là, la Municipalité n'a pas de marge de manœuvre.



La seule marge de manœuvre dont elle dispose est sur 20 à 30% du budget.

Cela équivaut à : 6 postes à plein temps, ou toutes les charges salariales de la Municipalité, ou ne pas rénover 700 m. de routes, ou aussi renoncer au fonctionnement annuel d'une structure crèche garderie, ou au budget annuel de l'informatique, ou au budget total de la culture, ou aux 3/4 des intérêts payés sur l'endettement, ou env. 3/4 des amortissements futurs pour les collèges de Bahyse, ou 40% des frais annuels pour l'entretien des bâtiments. La marge d'autofinancement (cashflow - ce qui permet de financer les projets d'investissement) doit rester le plus possible dans le positif pour avoir la capacité d'investir et une baisse de CHF 750'000.- impacterait cela également.

Elle ajoute qu'une telle baisse se répercutera sur les offres à la population (qualité et quantité) mais aussi sur les conditions de travail des collaborateurs.

Le service des finances a fait les calculs et pour un ménage moyen, cela équivaut à CHF 50.- / année. C'est certes un montant agréable à économiser mais à quel prix et avec quelles conséquences pour la Commune ? Elle ajoute que le budget, qui sera présenté en novembre est encore en cours de construction. Il est mentionné qu'une stabilité serait souhaitée et qu'en cas de baisse, il faudrait que cela soit à long terme.

La Municipalité a pris en considération tous les arguments de BDO pour travailler sur les dépenses 2024. A fin juillet, il manque cependant encore CHF 8 mio de rentrées fiscales par rapport à la projection faite. L'année se terminera très certainement avec l'excédent de charges qui avait été soumis au Conseil et approuvé lors du budget. Un effort a déjà été demandé aux chefs de service, et les recettes ont également été revues à la baisse au vu du rapport de BDO. Ceci demande du travail de rationalisation.

Lors de bons résultats, c'est aussi l'occasion de faire des économies pour des projets d'envergure, notamment le projet du collège de Bahyse, ou s'endetter un peu moins et garder un taux d'endettement stable, cela serait un très bon signe aussi.

Il y a en effet toujours des différences entre le budget et les comptes mais elle rappelle qu'un budget est une autorisation de dépenser et cela prouve que la Municipalité maîtrise les charges. Elle rassure qu'un travail important est en cours pour prioriser les projets pour pouvoir au moins maintenir le taux d'imposition.

M. Joey Fares, ELU

Lors de sa promesse électorale il a mis l'accent sur une baisse d'impôts si cela était possible. Cette année, il apparaît que le budget était trop pessimiste. Il est d'accord qu'il faut être raisonnable mais cela ne veut pas dire qu'une baisse d'impôt n'est pas envisageable. En baissant ces derniers, cela aurait un impact positif pour le citoyen mais cela pourrait aussi dire de « baisser les dépenses » et que le Conseil serait forcé à penser d'une manière plus raisonnables à ces dernières, et envisager des préavis plus viables et moins somptuaires.

M. Daniel Moser, PLR

A analysé le préavis, les rapports BDO et de la COFIN dans lequel il est mentionné que la Commune jouit d'une bonne situation financière. Ce constat est réjouissant et dénote d'une gestion saine de la Municipalité. Il est d'avis que cette dernière est prudente et il ne souhaiterait pas que cette prudence se transforme en peur. Il est d'avis qu'il faudrait donner un message aussi bien aux citoyens qu'à la Municipalité : « si on a la possibilité de baisser les impôts, de rationaliser et de prioriser les investissements, faisons-le !! » L'autre message qui pourrait être donné est : « Cela fait 2 ans que la fusion a eu lieu, nous sommes à peu près à mi-parcours de législature et on peut voir l'avenir sereinement. Nous pouvons baisser les impôts et donner une attractivité sans diminuer les prestations aux citoyens ».

M. Marc Chatelain, PLR

Félicite la Municipalité et le Conseil pour cette bonne situation et le travail fait ensemble. Il est d'avis que la gestion a été raisonnable et que tous ont été attentifs à la planification des finances pour le futur. En baissant d'un point, cela rendrait hommage aux citoyens et serait « fairplay ». Et s'il fallait remonter dans 2 ans, il serait tout à fait possible d'expliquer qu'il est nécessaire revenir en arrière après une période favorable.

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

Elle invite à faire confiance à l'analyse BDO qui conseille de ne pas baisser maintenant les impôts et suggère d'attendre encore 1 à 2 ans pour être dans une pérennisation.



M. le Syndic

Déclare qu'il s'exprime par loyauté au nom du collège municipal pour défendre un préavis présenté et ne pourrait avoir une autre attitude. Il souligne que lorsqu'il est nécessaire d'augmenter les impôts, il y a un risque important de référendum. Il informe qu'il est à l'origine de l'analyse BDO car il était important d'avoir une vision et de pouvoir s'appuyer sur des éléments scientifiques.

Même si l'on peut dire que c'est un peu pessimiste, il a fait rajouter des montants pour améliorer un peu la situation sur des questions d'impôts aléatoires. Un travail sur 2 jours a également été fait à l'égard des collaborateurs pour donner des coups de crayons rouges qui soient acceptables. Il mentionne qu'il a été en charge des finances depuis 2006 et a de manière générale présenté un budget plutôt pessimiste mais cette année ce n'est pas tout à fait le cas.

Mme Sara Lisé, Municipale

Informe que les acomptes 2020 et 2021 ont été plus faibles que les recettes encaissées. C'est la raison pour laquelle il y a eu une augmentation des recettes. Or, maintenant, cette augmentation rebaisse. En effet, les acomptes ont été calculés à la baisse pour les années post COVID. Il y a donc actuellement une stabilisation, et dans le budget 2025, il y a une baisse des recettes de plusieurs mio.

M. Philippe Volet, PLR

Souligne que 30% du budget sont gérés par la commune, mais il y a aussi 30% d'intercommunalité. Il invite tous les représentants de la Commune à aussi « grailler » dans ces budgets-là. Il se réfère notamment à l'explosion de la facture sociale mais aussi à celle de l'ASR. Il invite à étudier ces dossiers-là également et à proposer des pistes d'efficience.

Analyse de la COFIN : la tendance annonce une baisse. Dans ce contexte, la COFIN invite à garder un peu de marge de manœuvre pour ne pas être sous pression.

La COFIN, d'un commun accord avec la Municipalité, se font un point d'honneur de prioriser les investissements et les budgets, pour qu'il n'y ait pas de dérapages étant donné qu'il y a de l'argent en suffisance.

M. Christoph Stoeri, PLR

Rapport BDO : il souligne que personne dans la salle n'a dit que la simulation de BDO est fautive. Chaque simulation est aussi bonne que les données d'entrée. Si les données sont CHF 100 mio en 5 années, automatiquement cela produit des résultats très négatifs. Or ces CHF 100 mio d'investissements dans les 5 prochaines années sont irréalistes car il n'y aurait pas les chefs de projets et les membres des différents services pour gérer ces projets.

Augmentation constante à venir : l'année 2023 n'a quasiment plus bénéficié des retards d'impôts de 2021 et 2022. Dès lors, 2023 est une année de référence avec plus de 2 mio de bénéfice. En prenant le coût de l'ASR, des crèches qui vont enfin ouvrir et les CHF 750'000.-, le résultat 2025 sera purement équilibré, à condition que toutes les dépenses soient comparables à celles de 2023. Cela est possible et ne demande pas la réduction de 5 EPT, ou 700 m sur les routes, etc...

Mme Sarah Lisé, Municipale

Rappelle que les investissements dans tous les préavis votés ne touchent pas directement le budget, qui est le ménage courant. Ce sont les amortissements annuels et les éventuels intérêts qui sont reportés dans le budget. Les investissements sont en effet priorités, pour ne pas s'endetter à hauteur de tous les budgets qui ont été vus, et ce travail sera fait prochainement par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Amendement Christoph Stoeri

Art. 1^{er} – il sera perçu pendant 2 ans, dès le 1^{er} janvier 2025, les impôts suivants :

1 impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers

En pour-cent de l'impôt cantonal de base 67,5 %



Au vote, l'amendement de M. Christoph Stoeri est accepté à la majorité (38 oui, 25 avis contraires et 3 abstentions).

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Article 2, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 3, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 4, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 5, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 6, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 7, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 8, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 9, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Article 10, la discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion générale ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente donne lecture des conclusions :

- Adopter l'arrêté d'imposition amendé pour les années 2025-2026 tel que présenté en annexe.

Au vote, le préavis municipal amendé n°20-2024 est accepté à la majorité (51 oui, 12 avis contraires et 3 abstentions).

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Même si le résultat est clair, en vertu de l'article 87, il demande qu'il y ait un second débat car il est d'avis que le Conseil a fait une grosse erreur et il estime que la responsabilité doit être engagée.

Mme la Présidente donne lecture dudit article 87.

M. Yvan Kohli, PLR

Informe que si la demande de M. Claude Schwab réunit le 1/3 de l'Assemblée, il demandera un vote pour que le second débat ait lieu immédiatement.

M. Philippe Volet, PLR

Se dit étonné de la réaction de M. Claude Schwab car pour un second débat il faudrait avoir des données qui ne soient pas très claires, ce qui n'est en l'occurrence par le cas. La représentation est relativement bonne avec 67 conseillers. Il est d'avis qu'il s'agit d'une frustration de M. Claude Schwab d'avoir perdu sur un vote. Honnêtement, il ne voit pas où un second débat changerait le résultat dont le choix a été éclairé par des rapports, des données, 1h de débat et que personne n'a voté dans la précipitation.

M. Christoph Stoeri, PLR

Se dit également surpris car un nouveau débat ne concernerait pas l'amendement mais le préavis 20-2024, dont le résultat est extrêmement clair, tout comme celui de l'amendement. Il tombe des nues et trouve ce geste déplacé voire assez malhonnête.

Mme Carole Roulet, UC

Demande si l'amendement ne sera pas revoté et que s'il y a un second débat, il n'y aura un vote que sur le préavis.

Mme la Présidente



Répond que si le second vote est négatif, ce sera le préavis amendé qui sera refusé.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Confirme qu'il s'agirait du vote sur le préavis amendé mais qu'il n'était pas possible d'intervenir au moment où l'amendement a été déposé.

Il retire sa proposition de second débat.

M. le Syndic

Prend acte de la décision du Conseil communal et compte sur son soutien lors du préavis pour le budget 2025 qui sera présenté à fin novembre et qui tiendra compte de cette différence. Il rappelle qu'un travail de 2 jours a été réalisé et que de grandes réductions ont été réalisées et que des décisions très importantes avaient été prises. Ce budget présentera donc un déficit plus important que celui imaginé, soit de l'ordre de CHF 4 mio.

10. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

10.1 Interpellation de Mme Marion Brunshawig, PLR & consorts, intitulée « Les crottes de chiens sur les chemins de la Commune, toute une sinécure » (25.06.2024)

Mme Marion, Brunshawig, PLR

« Je remercie pour tout ce qui a été fait. La situation s'est en effet calmée, toutefois les sacs à crottes roses c'est bien, mais les verts, on ne les voit pas. Donc je demande à ce que les poubelles soient roses et pas vertes sur la route des Epélévoz. Cela a été posé contre un poteau électrique, donc on ne le voit pas. Et en plus il y a les sacs mais pas les poubelles. Ensuite on a envoyée des lettres aux propriétaires de chiens entre l'école et dans le quartier de la route des Epélévoz. Toutefois, je trouve que cela aurait été bien d'envoyer la lettre à tous les propriétaires de chiens de Blonay – St-Légier parce que suite à mon interpellation j'ai compris que ces problèmes étaient récurrents dans d'autres quartiers de la Commune. Il y a beaucoup d'anglophones dans notre Commune qui ne parlent pas nécessairement le français et j'aurais aimé que la même lettre soit traduite en anglais au verso ».

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Prend note des souhaits de Mme Marion Brunshawig et répond que les mesures mises ont été en place en fonction des lieux où il y avait eu des plaintes. Il rappelle par ailleurs qu'il y a l'obligation de tenir les chiens en laisse entre avril et juillet en dehors des localités pour protéger la faune sauvage. Il y a également le règlement de police l'ASR, art. 49 qui précise qu'il y a toutes sortes d'endroits urbanisés (les parcs publics, cours d'école, jardins publics, places de jeux) où les chiens doivent être tenus en laisse et la Municipalité a tout le loisir de renforcer ce règlement de l'ASR. Il existe donc des moyens pour régler ces questions et que cela sera rappelé le moment venu dans un COMMuneINFO.

10.2 Interpellation de M. Yvan Kohli, PLR, intitulée « Règlement déchetterie » (30.01.2024)

M. Yvan Kohli, PLR

N'ayant pas été informé de la mise en ligne de la réponse, il n'a pas pu en prendre connaissance et il demande à ce que la discussion soit reportée à une prochaine séance.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Informe que la réponse de 7 pages a été mise en ligne le 17 septembre. 2024.

Mme Carole Roulet, UC

A été informée que rien ne va changer selon la décision de la Municipalité. Elle invite M. Yvan Kohli à préparer un second courrier car ce n'est pas cela qui était attendu.



11. Dépôts d'initiatives (motion, postulat, interpellation)

12.1 Motion de M. Claude Schwab, PS & consorts, intitulée « Pour une densification raisonnée » (24.09.2024)

Motion pour une densification raisonnée

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,

Les démarches de la commune pour actualiser ses plans et les conformer à la législation sont une opération de très longue durée. Il s'agit en effet de remplacer les plans directeurs des deux anciennes communes et de faire approuver les deux plans d'affectation (hors-centre et centre) dont la réalisation a été décidée respectivement par les deux communes, puis par la commune fusionnée. Il s'agira ensuite d'harmoniser les « Règlements sur le plan d'extension et la police des constructions » des anciennes communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz.

Lors des séances d'échange avec la population, plus particulièrement la séance « Cité énergie et rénovation des bâtiments » le 5 février 2024, une proposition a récolté un large consensus et une entrée en matière positive de la part de la municipalité et de son mandataire. A savoir autoriser un nombre supérieur à deux appartements dans les villas.

En effet, à Blonay, « Les zones périphériques C à E sont réservées aux bâtiments d'habitation (deux foyers au maximum par bâtiment), ainsi qu'aux installations et constructions d'utilité publique » (Art. 15). A Saint-Légier – La Chiésaz, « La zone de villas est réservée exclusivement aux villas familiales, comptant au plus deux appartements. » (Art. 20).

Cette liberté accordée aux propriétaires permettrait d'offrir un plus grand nombre d'appartements et, en particulier, de mieux utiliser l'espace de logements devenus trop grands. Quelques normes techniques devront être adaptées, les autres normes de construction demeurant valables jusqu'à ce qu'un règlement définitif soit approuvé pour la commune fusionnée.

Cette motion demande de ne pas attendre et de mettre en place dès que possible cette mesure, qui permet d'avancer intelligemment dans le processus de densification, et d'accueillir de nouveaux habitantes et habitants dans notre commune, ceci sans aucun mitage du territoire supplémentaire.

./.



Par cette motion, nous demandons donc à la Municipalité de présenter dans les meilleurs délais un préavis pour modifier les « Règlements sur le plan d'extension et la police des constructions » des anciennes communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz afin d'autoriser la création de logements supplémentaires dans les villas.

Je vous remercie de votre attention et demande le renvoi immédiat de cette motion à la Municipalité

Blonay-St-Légier, le 24 septembre 2024

Le motionnaire et consorts :

Claude Schwab

Nom	Prénom
Porelet	Michelle
FISCHER	Pierre
HERREXO	Collette
Salanon	Alan
Morard	Charles
POTTET	Fabienne

Signature

M. le Syndic

Répond qu'une telle décision peut avoir des conséquences importantes et qu'il est nécessaire de pouvoir renseigner adéquatement les membres du Conseil. Il demande donc d'accepter que la motion déposée ce jour soit portée au votée pour l'entrée en matière et renvoi à la Municipalité lors de la prochaine séance. Ceci permettra au Conseil d'avoir un minimum d'information.

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

Souligne qu'il y a déjà eu pas mal d'information à ce sujet en février dernier lors de la remise de label. La question avait été abordée par les citoyens à ce moment-là et la réponse a été encourageante. Elle cite en exemple la possibilité évoquée d'installer un escalier extérieur pour faire un 3^e appartement. Elle rappelle que la tendance est une population vieillissante avec une ou deux personnes par maison et que ce serait l'occasion de faire un pas pour que ces personnes puissent accueillir leurs enfants, leurs petits-enfants ou d'autres habitants. Ce serait l'occasion de pouvoir densifier de manière simple, rapide, intelligente et briser la solitude des aînés.

M. Romain Belotti, ELU

Demande si cette motion touche directement les nouveaux PA Hors Centre et Centre qui devront être votés tout prochainement. Il sait que le coefficient sera revu mais aimerait connaître les implications de cette motion et pense qu'il est sage d'attendre la prochaine séance afin d'avoir toutes les informations nécessaires.



M. Thierry George, Municipal

Le report à la prochaine séance permettra de contacter les mandataires et le bureau technique afin d'avoir une réponse qui soit correcte. Il ajoute que le bureau technique est actuellement déjà bien surchargé avec les PA et qu'il faudrait dès lors mandater une entreprise pour réviser un tel règlement.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Se dit d'accord pour le report de cette motion à la prochaine séance

M. le Syndic

Est d'avis que lors de dépôt d'initiatives de cette importance-là, il serait judicieux d'avoir un délai pour les traiter de manière bien réfléchi.

11.2 Interpellation de Mme Michèle Perrelet, UC, intitulée «Place de jeux aux Chevalleyres »

Séance du Conseil Communal de Blonay du 24 septembre 2024

**Interpellation
Place de Jeux aux Chevalleyres**

Suite à la pétition de Giulia et le dépôt de signatures en avril 2021

Malheureusement je dois constater que la pétition déposée par une jeune habitante de 9 ans, des Chevalleyres (Giulia Marchetti-Lucchetta). Il n'y a non seulement eu aucune avance faite dans ce domaine, mais que cette jeune fille de 13 ans aujourd'hui n'a toujours pas reçu de réponse.

Ce n'est pas manqué d'avoir rappelé à notre Municipalité que nous attendions une réponse lors de divers Conseil Communaux aussi dans les Conseils de notre ville Blonay – Saint-Légier. J'ai même recherché divers terrains et les ai soumis à notre service de l'urbanisme.

Le quartier des Chevalleyres devient de plus en plus peuplé de familles et il devient essentiel que nous puissions leur aménager un terrain de jeux

- Quel est le ~~dé~~ responsable pour cette démarche
- Qu'allez-vous entreprendre concrètement et quand afin de trouver une solution
- Quand pourrez-vous nous donner une indication de la direction dans laquelle nous pourrions avancer et en informer les familles des Chevalleyres
- Y a-t-il eu des démarches dernièrement concernant une place de jeux autour du Cèdre avec peut-être notre responsable communication ?

Blonay, le 24. septembre 2024

Michèle Perrelet



Nom	Prénom	Signature
Krebs	Tavug	
Roulet	Carole	
Singherli	Giuseppe	
Jheri	Christophe	
Perrelet	Pierre	Fischer
Salaman	Alan	
Jugold	Ralf	
Boalay	Fritz	
Abiati Pelet	Minta	
Koch	Barbara	
Wasseberg	Jacqueline	
Morard	Charles	
Bajromovic	Gjani	
Broward	Martine	

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Rappelle que suite à une des dernières interventions de Mme Michèle Perrelet, il avait été répondu que les travaux préparatoires pour cette zone hors centre aux Chevalleyes avaient mis en lumière la possibilité de pouvoir créer une place de jeux. A ce jour, la Commune est toujours dans l'attente de l'aboutissement de cette planification hors centre. Il sera possible d'aller de l'avant quand cette zone sera définie et le règlement sous toit. Le problème est le même pour la recherche d'un terrain, la zone du cèdre est actuellement en zone agricole et cela n'est pas possible de débloquer un mètre carré de terrain pour créer une place de jeu publique tant que le règlement n'est pas sous toit. Il ajoute que la Commune n'est pas propriétaire d'un seul mètre carré de terrain pour accueillir une place de jeu.

M. Thierry George, Municipal

Informe que le PA des Hauts a passé en première consultation auprès du Canton. Il y a eu des retours et quelques corrections sont à faire. Ensuite, ce PA passera devant le Conseil pour être voté. Une place de jeux pourrait être créée moyennement la bonne volonté d'un seul propriétaire. Une réponse pourra être fournie à la prochaine séance.

Mme Michèle Perrelet, UC

Ajoute que si elle a bien compris, le tout est reporté aux calanques grecques et que Giulia aura 20 ans quand quelque chose pourra éventuellement se mettre en place.



M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Donne rendez-vous à Mme Michèle Perrelet et son association lors d'une prochaine rencontre pour plancher sur la question.

12. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

Préavis xx-2024 : Budget 2025 de la Commune
Préavis xx-2024 : CIEHL Budget 2025
Préavis xx-2024 : FCR Budget 2025
Préavis xx-2024 : CITS Budget 2025
Ainsi que la révision des statuts de l'ASR

13. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Propositions individuelles et divers

Mme Jane Quillet, Les Vert.e.s

« Plusieurs personnes m'ont interpellées au sujet de la route de Tercier car l'état de cette route est déplorable et devient dangereux même pour les vélos, et les scooters en particulier quand il pleut.

Mme Carole Roulet avait abordé la question de cette route à l'époque et la Municipalité lui avait répondu qu'il fallait attendre la fin des Fêtes de Blonay. Vue que les Fêtes de Blonay sont terminées, qu'en est-il de la rénovation de cette route car il est étonnant de constater que les routes du haut de la Commune sont en meilleur état que qu'une route au centre du village.

Hasard du calendrier en lien avec la communication « Règlement déchetterie » de la Municipalité, j'aimerais soulever la question du recyclage des briques de lait. Le 17 septembre, l'organisation RecyPac a annoncé que la plupart des acteurs concernés se sont ralliés à une solution de collecte nationale dès le 1^{er} octobre. Il sera possible de recycler les briques de lait au niveau national. La Ville de Lausanne le fait depuis le 1^{er} janvier 2022. Donc ma question est : que va faire notre Commune pour ces emballages de briques de lait ? y a-t-il aussi possibilité d'avoir un endroit dédié dans nos deux déchetteries ? cela éviterait de mettre toutes ces briques de lait dans des sacs de plastiques qui ensuite ne sont pas recyclés. Et cela donnerait un exemple visible que notre Commune s'engage pour la durabilité, comme Lausanne par exemple ».

M. Thierry George, Municipal

Route de Tercier : elle fait partie des routes qui sont dans le plan des financements et les études sont faites. Comme l'a mentionné la COFIN, une planification est faite et cette dernière est dépendante de ce qui est visible, mais aussi de ce qui est en-dessous des routes. Certaines d'entre elles passent en priorité car les services industriels enterrés (eau, gaz) sont en moins bon état que la route de Tercier, qui n'est pas oubliée.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Recyclage des briques de lait : ce n'est pas simple car il existe plusieurs modèles de briques de lait. Il y a également plusieurs concepts et compositions d'emballages. Une grande chaîne de distribution, présente dans les deux localités, a annoncé la reprise des bouteilles de lait et devrait mettre sous peu un nouveau réceptacle à cet effet. La démarche est appréciée car de ce fait, le vendeur se chargerait donc aussi d'évacuer et de recycler les emballages qu'ils distribuent.

Les tentatives actuelles de recyclage de ces emballages sont très compliquées : il y a plusieurs dépôts, dont un en Suisse romande qui pourrait l'assumer mais on ne sait pas où cela va ensuite car il n'y a pas de suivi. Il



n’y a pas de garantie que cela restait en Suisse et cet enjeu doit se régler au niveau national. Il s’agit de nouveau de patience et d’organisation.

Mme Jane Quillet, Les Vert.e.s

Souligne que tous les acteurs se sont mis d’accord avec RecyPac à partir du 1^{er} octobre 2024 et cela sera possible au niveau national.

Mme Carole Roulet, UC

Rappelle le recyclage des petits bouchons de PET pour une association caritative dans le canton de Vaud ou du Valais et pour lequel il s’agissait juste de mettre en place un sac. Mais cela semble encore trop compliqué ! Travaux sur la route de St-Légier / rond point de Denner : ne devraient-ils pas déjà être finis ? ne sont-ils pas en train de recasser ce qui avait déjà été goudronné ? est-ce normal qu’un côté est en train d’être ré-ouvert ?

M. Thierry George, Municipal

Répond qu’ils ne recassent pas ce qui avait été fait et qu’il s’agit de la dernière étape des travaux du giratoire. Il y a eu env. 3 semaines de retard suite à la découverte de canalisations qui ne se trouvaient pas exactement là où elles auraient dû l’être. Les travaux ont de ce fait pris plus d’ampleur pour les remplacer.

M. Marc Chatelain, PLR

« Notre rôle de Conseiller communal consiste aussi d’écouter nos concitoyens et concitoyennes. A ce titre j’aimerais intervenir pour parler d’une situation problématique qui existe depuis plusieurs années et qui semble aujourd’hui mener à une impasse.

Le développement économique de nos Communes est réjouissant, et j’en suis le premier heureux. L’augmentation aussi de la population est également notable et ceci mène, comme effets négatifs, à ce que certains axes routiers sont bien chargés et arrivent à saturation.

C’est par exemple le cas de la route de Fenil et de la route de Ferreyres qui sont l’objet de mon intervention. Ces axes, ont fait l’objet en 2021, d’un comptage visuel qui a montré qu’il y avait déjà à l’époque 5’500 véhicules par jour qui passaient dans le secteur. Ce qui est considérable pour une route de quartier.

Inquiets de cette évolution, un certains nombres d’habitants se sont réunis en comité et ont entrepris de nombreuses démarches ces dernières années, que ce soit des pétitions, des interventions auprès de la Municipalité. Cela a donné lieu à un certain nombre de rencontres mais qui n’ont pas amené à une évolution de ce dossier.

Si j’interviens ce soir, selon les éléments dont j’ai connaissance, une action de blocage du trafic de transit et en cours de préparation, et envisagée en octobre dans ce secteur, pour faire entendre le ras-le-bol des habitants du quartier.

Etant soucieux du respect des règles et de l’autorité, je pense qu’il serait préférable que notre Municipalité respectivement et surtout la DGMR, puisse rapidement rencontrer les représentants de ce quartier afin d’imaginer ensemble des solutions et un échéancier ouvrant des perspectives d’apaisement.

Je tiens à préciser, par transparence, que j’habite aussi ce quartier et je comprends les doléances exprimées, mais je précise également que je ne fais pas partie du comité qui s’est constitué autour de cette thématique ».

M. Thierry George, Municipal

Route de Fenil : La Municipalité a effectivement été interpellée plusieurs fois depuis plusieurs années concernant le stop au transit. De nombreuses solutions ont été imaginées (bordiers autorisés, sens unique, renvoyer le trafic vers la route d’Hauteville) qui ont été systématiquement repoussées par la DGMR. La réponse reçue étant qu’il devait y avoir un plan directeur des mobilités qui soit mis en place avant de prendre de quelconques décisions. Un plan directeur des mobilités ne va pas aussi loin dans l’étude du trafic de quartier et c’est pour cette raison que la Municipalité a pris la décision d’étudier plus ponctuellement ce quartier Lussy – Ferreyres. Il est vrai que le chiffre de 5’500 n’est pas remis en cause. L’objectif est de diminuer le trafic dans ces quartiers résidentiels et d’éviter de saturer un autre quartier ou une autre route. L’objectif auquel la Municipalité espère arriver rapidement est d’avoir diverses variantes qui seront proposées à la DGMR. Cette dernière se prononcera pour avoir une étude un peu plus fine sur deux variantes. Si elle refuse cela il faudra qu’elle l’explique à la Municipalité et aux habitants.



En parallèle, la PRMOVE a été sensibilisée et il y aura un atelier avec les entreprises de la zone de la Veyre – Fenil pour voir quel plan de mobilité pourrait être mis en place et diminuer l'arrivée de véhicules sur le territoire de la Commune.

Mme Michèle Perrelet, UC

Interpellation du 21 mai 2024 concernant la médaille « rendre notre patrimoine visible » : elle souhaiterait savoir où en est le projet. Elle ajoute que 2-3 villages en Suisse romande l'ont instaurée.

M. le Syndic

Répond que l'exemplaire qu'elle avait remis a été transmis au responsable de la communication qui sera relancé afin de fournir une réponse rapidement.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 22h37.

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli